

Organisation générale du dispositif dans le département de la Loire-Atlantique

présenté par Hervé JOSLAIN

DDTM 44

service bâtiment logement / Unité bâtiment



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

14 janvier 2015

Réunion du comité de pilotage Ad'AP

Organisation générale du dispositif dans le département de la Loire-Atlantique

Conforter la politique de l'accessibilité dans le département de la Loire-Atlantique

➔ 2 Sujets principaux :

- établissement des Ad'AP par les propriétaires et ou gestionnaires d'ERP et d'IOP
- établissement des SDA-Ad'AP par les AOT

➔ 2 Autres sujets :

- élaboration des PAVE par les collectivités
- création et/ou d'extension du rôle des commissions communales ou intercommunales pour l'accessibilité

➔ Des propositions de mesures d'accompagnement (5 actions)

Sujet principal 1

Etablissement des Ad'AP



Point de situation
en Loire-Atlantique

Il est difficile d'estimer le nombre d'ERP présent dans le département de la Loire-Atlantique de l'ordre de 25 000 ? (absence de lisibilité sur les ERP de type 5)

Il convient d'inciter à l'échelle départementale :

- tout propriétaire/gestionnaire d'ERP accessible au 31 décembre 2014 à établir et à déposer une attestation d'accessibilité avant le 1^{er} mars 2015
- tout propriétaire/gestionnaire d'ERP ou d'IOP à poursuivre ou à réaliser l'accessibilité de son établissement ou de son installation après le 1er janvier 2015 en s'inscrivant dans le dispositif Ad'AP.

Tout savoir sur le dispositif : <http://www.accessibilite.gouv.fr/>



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

14 janvier 2015

Réunion du comité de pilotage Ad'AP

Sujet principal 2

Etablissement des SDA-Ad'AP



Point de situation *en Loire-Atlantique*

Le Conseil régional (réseau de transport régional : gares, trains, bus, ...), le Conseil général (réseau Lila), Nantes métropole (réseau Tan) et le Syndicat mixte réseau cap atlantic' ont approuvé un schéma directeur d'accessibilité SDA en 2008 et 2009.

Le SDA de la Carene a été approuvé en décembre 2013, après réorganisation du réseau urbain et mise en place du transport collectif HÉLYce.

Ces collectivités devront actualiser leur SDA conformément aux nouvelles dispositions.

Saint-Brévin-les-Pins, seule AOT monocommunale du département s'oriente vers l'établissement d'un SDA-Ad'AP.

Autres sujets

1- Elaboration des PAVE

Objectif : Organiser la continuité de la chaîne de déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, dans l'intérêt des administrés.

➔ **Nécessaire établissement des PAVE dans chaque commune de plus de 500 habitants à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale.**

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles.

Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe.

Les communes de moins de 500 habitants peuvent élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics dans les mêmes conditions, même si l'ordonnance ne le rend plus obligatoire.

Autres sujets

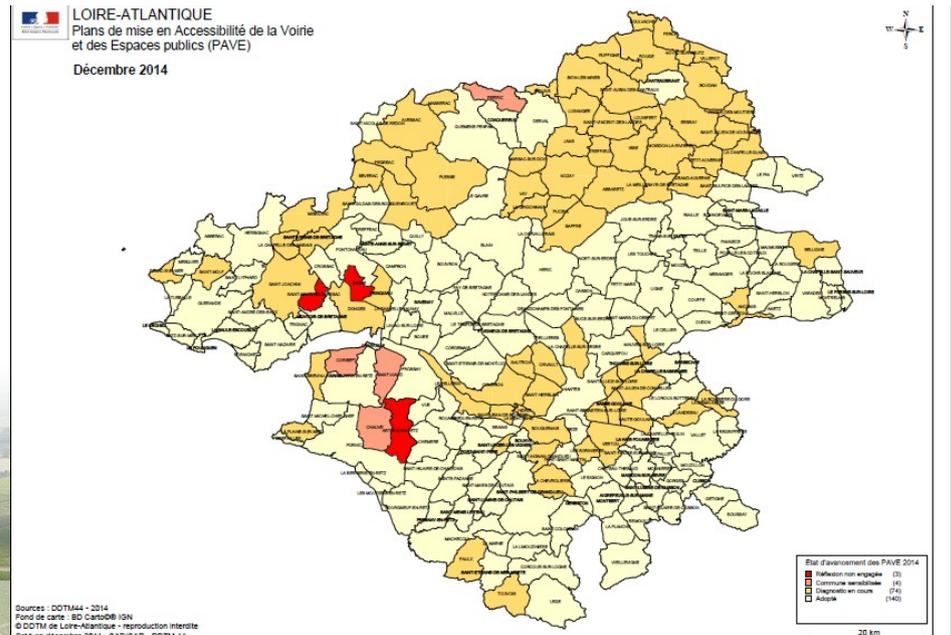
1- Elaboration des PAVE



Point de situation *en Loire-Atlantique*

Dans le département, les démarches ont été le plus souvent conduites à l'échelon communal. Quelques démarches ont été mutualisées au niveau intercommunal (par exemple Grand-lieu, Erdre et Gesvres, Vallet).

Sur les 221 communes du département, 140 ont adopté un PAVE, 74 sont en cours d'élaboration et les 7 autres sont incitées à entrer dans la démarche.



PRÉFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Loire-Atlantique

14 janvier 2015

Autres sujets

2- Commission inter(communale) pour l'accessibilité

Objectif : Renforcer son rôle et actualiser leur composition institutionnalisant le caractère universaliste de l'accessibilité.

➡ Commission à créer au moins dans chaque commune et chaque intercommunalité compétente en matière de transports ou d'aménagement de l'espace de plus de 5 000 habitants (article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

5 missions : • dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,

- établir un rapport annuel,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public conformes à la date du 31 décembre 2014, des dossiers d'Ad'AP, des éléments de suivi de l'avancement des Ad'AP et des attestations d'achèvement des Ad'AP.

➡ composée d'un représentant de la commune, d'un représentant des associations de personnes handicapées (tous les types de handicaps), des associations ou organismes représentant les personnes âgées, des représentants des acteurs économiques ainsi que des représentants d'autres usagers.

Autres sujets

2- Commission inter(communale) pour l'accessibilité



Point de situation *en Loire-Atlantique*

19 des 23 commissions intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapés (CIAPH) sont installées. Les commissions des communautés de communes de la région de Machecoul, de Loire-Atlantique méridionale, du pays de Pontchâteau - Saint-Gildas-des-Bois , du Pays de Redon sont en cours d'installation.

3- Actions d'accompagnement proposées dans le département de la Loire-Atlantique

- **ACTION 1 : Constitution de réseaux d'échanges électroniques ou téléphoniques liés au comité de pilotage (pilotage DDTM) :**
 - 1 réseau des membres du comité de pilotage
 - 2 réseaux techniques :
 - des 5 AOT : problématique transport ;
 - des EPCI : problématique liées aux commissions d'accessibilité, au patrimoine bâti,...) .
- **ACTION 2 : Organisation de journées d'échanges techniques départementales**
par la DDTM et/ou par les membres du comité de pilotage Ad'AP (1^{er} semestre 2015)
pour mieux répondre aux éventuelles attentes techniques des AOT, collectivités, professionnels (architectes, bureaux d'études, professions libérales, artisanales, commerciales,...)

3-Actions d'accompagnement proposées dans le département de la Loire-Atlantique

- **ACTION 3 : Organisation de réunions d'information sur le portage de la réforme par les membres du comité de pilotage Ad'AP (1^{er} semestre 2015) :**

La DDTM se rendra dans la mesure du possible disponible auprès des membres du comité de pilotage (CCI, MEDEF, ordres des professionnels, ... des EPCI et des communes) pour participer à des réunions visant à sensibiliser largement les propriétaires et/ou gestionnaires de commerces, les professionnels de santé, etc.

- **ACTION 4 : Création d'une rubrique dédiée au pilotage des Ad'AP sur le site internet du portail des services de l'Etat en Loire-Atlantique :**

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-habitat-construction/Accessibilite>

- **ACTION 5 : Diffusion de lettre départementale de l'accessibilité (DDTM)**



3- Actions d'accompagnement proposées dans le département de la Loire-Atlantique

Calendrier :

- **Lancement de la réforme :**

- 14 janvier 2015 : comité de pilotage AD'AP (lancement de la réforme) dans le département
- mi-janvier 2015 : diffusion de la 1^{ère} lettre départementale Cap sur l'accessibilité en Loire-Atlantique

- **Mise en œuvre de la réforme :**

- de janvier à mai 2015 : organisation de réunions d'échanges techniques ou d'information
- début juin 2015 : réunion du comité de pilotage (état d'avancement des différentes mesures : Ad'AP, SDA-Ad'AP, pave, ... et mise en exergue des éventuelles difficultés rencontrées)

- **Bilan de la réforme :**

- décembre 2015 - janvier 2016 : réunion du comité de pilotage (restitution des avancées)

Actions d'accompagnement proposées dans le département de la Loire-Atlantique

Echanges (en séance)

- Quelles sont les actions envisagées par les membres du comité de pilotage ?

-

- ...